
**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-292-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-292 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro 2016-292-01 modifiant le Règlement numéro 2012-292 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer de nouvelles mesures au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le *Règlement numéro 2016-292-01 modifiant le Règlement numéro 2012-292 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 8 septembre 2016.

France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du 8 septembre 2016, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2016-292-01 modifiant le Règlement numéro 2012-292 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau, Poste Canada et Caisse.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 septembre 2016.

France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-trésorière